

LUNDI 21 FÉVRIER 2011

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Politique](#) > [Canada](#) > [Libération au sixième de la peine - Le NPD refuse de collaborer](#)

Libération au sixième de la peine - Le NPD refuse de collaborer

Hélène Buzzetti 8 février 2011 Canada

Ottawa — L'abolition de la libération des criminels ayant purgé le sixième de leur peine ne se fera pas de sitôt. Bloquistes et conservateurs se sont entendus pour isoler d'un projet de loi déjà existant les dispositions faisant consensus, mais les néodémocrates refusent de les faire adopter à toute vitesse.

Le Bloc québécois s'oppose depuis de nombreuses années à la libération quasi automatique de tout prisonnier ayant purgé le sixième de sa peine pour peu qu'il en soit à sa première condamnation pour crime non violent. C'est grâce à cette disposition que le fraudeur Vincent Lacroix a pu sortir de prison après 15 mois d'incarcération, lui qui avait été condamné à 13 ans de pénitencier. Craignant que le scénario ne se reproduise avec le fraudeur Earl Jones, le Bloc a convaincu ce week-end le gouvernement conservateur de scinder un de ses projets de loi resserrant les libérations conditionnelles pour faire adopter seulement les trois articles portant sur le sixième de la peine.

Le NPD n'entend pas donner son appui. «Il y a un comité parlementaire qui doit avoir lieu pour analyser toute législation, rappelle Thomas Mulcair. M. Duceppe se plaint souvent que M. Harper est en train de nous brusquer au Parlement, d'essayer de nous empêcher de faire notre travail. C'est sûr et certain que le Nouveau Parti démocratique va se tenir debout, va exiger que le processus parlementaire soit respecté.» M. Mulcair ajoute «qu'on ne légifère pas généralement pour un cas individuel».

Pourtant, c'est exactement ce qui s'est produit l'été dernier lorsque le gouvernement a accepté de scinder son projet de loi sur le pardon et a fait adopter en une journée les portions qui faisaient consensus juste avant le congé estival. L'objectif était d'empêcher la célèbre criminelle Karla Homolka d'obtenir un tel pardon. Quand le gouvernement a su que le tueur en série Clifford Olson se qualifiait pour son chèque de pension de vieillesse, il a déposé un projet de loi, adopté par l'opposition très rapidement. Tous les prisonniers âgés sont touchés.

Le NPD ne s'oppose pas, fondamentalement, à la libération des prisonniers au

sixième de leur peine. «Le système qui a été mis en place largement a fait ses preuves parce que la plupart de ces gens-là ne commettent pas d'autres infractions après», estime M. Mulcair.

Le chef bloquiste crie à l'hypocrisie parce que le NPD avait dans le passé laissé croire qu'il était d'accord. «C'est d'une incohérence et d'une bêtise totales», déplore-t-il. Le Parti libéral dira aujourd'hui s'il compte accorder son appui.

libération conditionnelle, Nouveau parti démocratique (NPD), Bloc québécois (BQ), Parti conservateur du Canada (PCC)

[Haut de la page](#)

© Le Devoir 2002-2011

Stratégie Web et référencement par Adviso
Design Web par Egzakt